

## Vos bulletins de salaire sont désormais dématérialisés

---

Du 5 novembre 2018 au 31 mai 2019

**Information à l'attention des personnels titulaires (services académiques et enseignement public)**

**Avec l'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP), vos bulletins de paye seront immédiatement disponibles ! Créez votre espace sans attendre.**

**Vous êtes agent fonctionnaire titulaire payé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ou le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ? Vous disposerez d'un espace de stockage numérique unique et personnel : l'ENSAP (espace numérique sécurisé de l'agent public) : <https://ensap.gouv.fr>**

Cet espace vous permettra d'accéder, après authentification individuelle, à **deux rubriques privées et sécurisées** :

- l'une dédiée à la **rémunération**,
- l'autre à la **retraite**.

Cet espace sera ouvert de manière progressive par vagues d'académies et services.

Dans l'académie de Nancy-Metz, le déploiement s'effectuera à partir de fin novembre 2018.

L'accès au volet "**Rémunération**" nécessitera à **compter du 1er décembre 2018** une nouvelle authentification via les références bancaires du compte ayant servi au versement de la rémunération.

**Une période de transition de 6 mois est mise en place pendant laquelle vous disposerez des versions papier et électronique des documents de rémunération afin de vous familiariser avec ce nouveau dispositif.**

Les contractuels payés par l'État seront également concernés par l'offre de service de dématérialisation des bulletins de paye à compter de la fin du premier semestre 2019.

À partir de 2020, les bulletins de paye seront dématérialisés pour l'ensemble des agents de la Fonction Publique d'État.

**Cet espace est une réelle avancée pour les agents qui recevaient souvent tardivement leurs bulletins de paye, il donne également de précieuses informations sur votre retraite prévisionnelle.**

**N'attendez plus, ouvrez votre espace ENSAP.**

**Pour en savoir plus, consultez la page dédiée "[Comment procéder à l'ouverture de votre ENSAP ?](#)"**